

Un travailleur que l'assurance-chômage protégeait et qui obtient une augmentation de salaire le mettant au-dessus du niveau des \$5,400 par année peut continuer à adhérer au plan; mais un Néo-Canadien, mettons, qui arrive d'Europe et obtient un emploi à \$5,500 ou \$5,460 par année, ne pourrait bénéficier de l'assurance-chômage, même s'il le voulait. Telle n'était pas l'intention de la loi, et nous voulons corriger cette anomalie. Il y a donc un avantage certain étendre la protection de l'assurance à ces quelque 400,000 personnes.

Le président suppléant: Je ne sais plus si le ministre avait achevé sa déclaration et s'il en était rendu à répondre aux questions.

L'hon. M. Nicholson: Oui, j'avais fini.

Le président suppléant: Le premier nom que je vois sur ma liste d'interrogateurs est celui du sénateur Rattenbury, et si d'autres sénateurs désirent aussi poser des questions, ils voudront bien me le faire savoir.

Le sénateur Rattenbury: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question concernant ses vues sur le salaire moyen au Canada. Il a dit que ce salaire était de \$103 par semaine. Comme il le sait, je viens de l'Est, et je voudrais lui demander quel est le salaire moyen dans cette partie-là du pays. Vos fonctionnaires pourraient-ils me donner ce renseignement, monsieur le ministre?

L'hon. M. Nicholson: Je pense bien qu'il serait au-dessous de \$150 par mois.

Le sénateur Rattenbury: Voilà. Et regardez maintenant le tableau de l'article 5. La prestation maximum d'un homme marié ayant une personne à sa charge est de \$53, et il a le droit de gagner \$27.

L'hon. M. Nicholson: C'est bien cela.

Le sénateur Rattenbury: Ces \$27 équivalent à une journée et demie de travail, ou tout au plus à deux jours de travail au cours de la même semaine. Nous avons, nous les employeurs, beaucoup de difficulté à trouver des ouvriers. Je suis dans l'industrie de la construction, et chacun sait que les sans-travail, à Saint-Jean, se chiffrent pas milliers. Cependant, lorsque nous demandons une douzaine d'ouvriers, nous nous comptons chanceux d'en trouver deux ou trois. Les dispositions en question ne feront qu'aggraver la situation, puisqu'un homme pourra toucher \$80 par semaine en ne travaillant qu'une journée et demie ou deux jours, et c'est là, je crois, à peu près l'équivalent du salaire moyen d'un ouvrier non spécialisé qui travaillerait une semaine entière.

Je comprends qu'il soit bien difficile de faire des distinctions entre les différentes régions du Canada, mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que cette loi com-

pliquerait la tâche des employeurs voulant embaucher des travailleurs non spécialisés, les prestations étant trop élevées.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le sénateur, vous ne voulez assurément pas dire que les prestations sont trop élevées! Je suis moi-même du Nouveau-Brunswick, comme vous savez...

Le sénateur Rattenbury: Je le sais.

L'hon. M. Nicholson: Je me tiens en relations assez étroites avec cette province, avec cette partie du Canada. Je sais qu'aujourd'hui un homme marié et chef de famille, qu'il vive au Nouveau-Brunswick ou en Colombie-Britannique, ne pourra aller bien loin avec un revenu maximum de \$53 par semaine.

Le sénateur Rattenbury: Plus \$27.

L'hon. M. Nicholson: Et d'autant moins loin qu'il aura quatre ou cinq enfants.

Le sénateur Rattenbury: Je comprends tout cela

L'hon. M. Nicholson: Et si, au surplus, il est dans la catégorie des gagne-petit, il recevra en prestations hebdomadaires tout au plus \$17.

Le président suppléant: Est-ce que les prestations et aussi le revenu permmissible ne sont pas fondés sur les gains effectifs?

Le sénateur Rattenbury: Oui, mais ce qui arrive (et on voit cela tous les jours) c'est qu'ils ne travaillent plus que quelques jours par semaine. Malheureusement, leur niveau de vie est peut-être établi sur la base d'une somme de \$75, \$80 ou \$85 par semaine. Le ministre connaît bien la situation. Les ouvriers sont heureux de rapporter une telle somme à la maison.

L'hon. M. Nicholson: Naturellement, tous ne sont pas admissibles aux \$53. Ainsi que le faisait remarquer le président, les prestations correspondent aux salaires. Les travailleurs du dernier échelon reçoivent environ \$29, et non \$53.

Le sénateur Carter: Les travailleurs dont parle le sénateur Rattenbury, sont ceux qui touchent les prestations.

Le sénateur Rattenbury: Les plus fortes prestations.

Le sénateur Carter: Si vous cherchiez à embaucher une douzaine d'hommes, en trouveriez-vous plus de deux, à supposer qu'il y en aurait douze sans emploi?

Le sénateur Rattenbury: Je me compterais heureux d'en trouver un seul. Nous manquons de travailleurs spécialisés.

Le président suppléant: Je pense que les questions devraient être posées par l'intermédiaire du président, et si nécessaire, au sénateur Rattenbury.